

Caractéristiques techniques de base :

- Altitude de référence : 306 mètres NGF
- Piste revêtue (code 3) 18/36 : 1800 m x 30 m
- Périmètre d'appui : 1920 m x 280 m
- Seuil 18 : Piste exploitée à vue de jour et de nuit sans PAPI (approche classique)
- Seuil 36 : Piste exploitée à vue de jour et de nuit sans PAPI (approche classique)

Légende :

- Piste revêtue
- Limite des surfaces de dégagement
- Intermédiaire des surfaces de dégagement
- Cote altimétrique des surfaces de dégagement (mètres NGF)
- Cote altimétrique des surfaces d'adaptations (mètres NGF)
- Limite de commune
- CHAUMONT
- Commune

Obstacles dépassant les cotes limites autorisées à mettre en conformité :

- Obstacle isolé (Arbre ou Bâti)
- Zone Boisée
- Numéro de l'obstacle

Obstacles autorisés (adaptation ponctuelle) :

- (A) : Bâtiment côte sommitale : 352,23 m
- Obstacle isolé (Bâtiment)
- (D) : Pylône HT côte sommitale : 362,02 m
- Obstacle isolé (Pylône Haute Tension)

Adaptations globales :

Les plateaux sont raccordés aux surfaces de base (surface horizontale et conique) par des surfaces de rattrapages, dont la pente est de 65 %.

MINISTÈRE DES ARMÉES

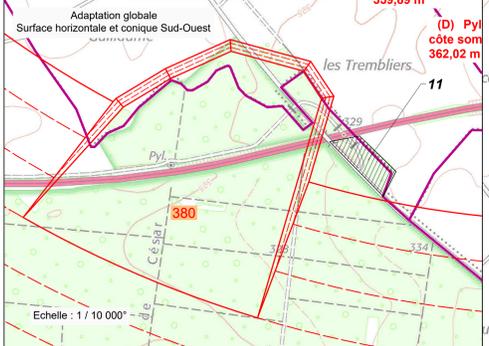
Secrétariat général pour l'administration

Aérodrome de CHAUMONT - SEMOUTIERS (LFJA)

PROJET DE PLAN DES SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENTS

A2 - PLAN DE DÉTAIL

Numéro	Echelle	Date
PPSA-A2_SNA_LFJA	1 / 10 000	Janvier 2024



- (H) Pylône HT côte sommitale majorée de 10 m : 355,99 m
- (G) Pylône HT côte sommitale majorée de 10 m : 352,84 m
- (F) Pylône HT côte sommitale majorée de 10 m : 356,53 m
- (E) Pylône HT côte sommitale majorée de 10 m : 358,45 m
- (I) Pylône HT côte sommitale majorée de 10 m : 359,89 m
- (D) Pylône HT côte sommitale majorée de 10 m : 362,02 m

